
SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 1er décembre 2015, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



RVSAD-2015-8842

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

- Direction générale - Protection des fonctionnaires et des employés
- Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6
- Premier projet de Règlement – Règlement no REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6

Point ajouté :

- Conseil municipal – Mandat à M. François Des Rosiers concernant l'évaluation de l'entente signée avec la Ville de Québec

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 ET 23 NOVEMBRE 2015



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

Le greffier dépose le procès-verbal de correction de la séance du 17 novembre 2015.



RVSAD-2015-8843

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 ET 23 NOVEMBRE 2015 ET DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2015, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015 et le procès-verbal de correction.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)



PROPOSITIONS



RVSAD-2015-8844

CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE – ENQUÊTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De mandater le directeur général à obtenir un nouvel avis juridique sur un des éléments de l'enquête administrative et financière.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité.



DIRECTION GÉNÉRALE – PROTECTION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

RETIRÉ



RVSAD-2015-8845

CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT À M. FRANÇOIS DES ROSIERS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une « Entente relative à l'établissement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » a été signée par le maire le 12 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le maire a signé cette entente sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil désire évaluer le bien-fondé de cette entente;

CONSIDÉRANT les impacts financiers et administratifs importants découlant de cette entente sur la Ville et ses citoyens;

CONSIDÉRANT le droit à la population d'être éclairée et informée objectivement concernant cette entente ainsi qu'en ce qui concerne ses tenants et aboutissants.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

De confier à M. François Des Rosiers le mandat de déterminer si l'entente relative à l'établissement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (DG2015-048), signée le 13 novembre 2015 par MM Régis Labeaume et Sylvain Juneau, maires des Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, est dans

l'intérêt des citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, selon les modalités contenues à sa proposition du 1^{er} décembre 2015;

QUE cet avis soit déposé et expliqué au conseil;

QUE le conseil municipal rende compte à la population des conclusions de l'analyse;

QUE le conseil autorise une dépense d'un montant de 12 000 \$ excluant les taxes, puisé à même le budget de fonctionnement.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité, le président vote contre



RVSAD-2015-8846

TRÉSORERIE – ACTE DE MAINLEVÉE TOTALE – 4525, MONTÉE DU COTEAU

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée autorisant la radiation de toutes inscriptions hypothécaires et de toute clause résolutoire, s'il en est, pour le lot numéro 2 812 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8847

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 23 novembre 2015 pour un montant total de 288 404,46 \$;

D'entériner la liste des comptes payés de novembre 2015 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 5 au 19 novembre 2015 pour un montant de 5 857 345,36 \$;

Total : 6 145 749,82 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 23 novembre 2015;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés dans ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8848

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8849

GREFFE – CORRECTION PROCÈS-VERBAUX ET RÈGLEMENTS DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à corriger les procès-verbaux et règlements de façon à satisfaire la demande du barreau du Québec, tel qu'indiqué dans sa lettre du 9 novembre 2015 et jointe à la résolution;

De transmettre une copie de la présente résolution au Barreau du Québec et de l'informer lorsque les correctifs seront complétés.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8850

GREFFE – DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR CONCERNANT L'EMPLOI EXCLUSIF D'UN NOTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De décréter que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se porte garante, qu'elle s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Daniel Martineau, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, à indemniser le *Fonds* de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de Me Martineau dans l'exercice de ses fonctions, et ce, même au-delà de la fin du lien de son emploi;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures renonce à tout recours récursoire contre Me Martineau et contre la *Chambre des notaires du Québec*, à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au *Fonds*, ceci, entre autres en faveur de la *Chambre des notaires du Québec* et du *Fonds*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8851

GREFFE – RENOUVELLEMENT TEMPORAIRE DE LA CONVENTION POUR SERVICES ANIMALIERS AVEC LA S.P.A. DE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la convention pour service animaliers à intervenir avec la Société protectrice des animaux de Québec pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016, pour un montant total de 6 197,94 \$, aucune taxe n'étant applicable, selon les conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire;

Que les sommes nécessaires à cette convention soient puisées à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8852

GREFFE – AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE – LE SOMMET II

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à signer une transaction entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, 9245-8678 Québec inc. et 9223-0812 Québec inc., Syndicat des copropriétaires Le Sommet II, Nancy Lachance et Marc Lachance, par laquelle les parties se donnent mutuellement quittance selon les conditions substantiellement conformes au projet de transaction joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8853

GREFFES – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR LES ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DU PROJET DU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures agisse à titre d'intervenante dans les actes de servitudes d'utilité publique en faveur de Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron ltée, résultant des travaux effectués au lac Saint-Augustin Nord décrétés par le Règlement no REGVSAD-2011-269;

D'autoriser la trésorière à déboursier les honoraires professionnels en lien avec ces servitudes d'utilité publique;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures les actes de servitudes d'utilité publique en faveur de Bell, Hydro-Québec et Vidéotron situés dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

De modifier la résolution no RVSAD-2014-7757 afin que les signataires autorisés soient désormais le maire et le greffier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8854

GREFFE – RATIFICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2015-407 POUR LES ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ ET D'IDENTIFICATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

De ratifier le contrat d'une durée d'un an pour les essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'aqueduc et/ou d'égout, appel d'offres no AOVSAAD-2015-407, rétroactivement au 8 septembre 2015, à l'entreprise J.-F. Turcotte inc., pour un montant total de 20 143,62 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8855

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE À LA CULTURE ET AUX BIBLIOTHÈQUES AU SERVICE DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de Mme Lucie Hamel au poste de conseillère à la culture et aux bibliothèques au Service de la culture rétroactivement au 12 novembre 2015, et ce, pour une durée indéterminée, dans le but de transférer les connaissances et l'expertise à la future relève.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8856

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN RESPONSABLE À LA GESTION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de M. Serge Savard jr. à titre de responsable à la gestion de la performance organisationnelle, selon le guide des conditions de travail des professionnels, à compter du 30 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8857

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ÉQUIPEMENTS DÉSUETS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

D'approuver l'envoi des équipements énumérés ci-dessous au recyclage.

DESCRIPTION	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE
Timbreuses NÉOPOST	(C94I)	03370748
Ordinateur Hewlett-Packard	Dc7600 Small Form Factor	CAC54102ZR
Imprimante Canon	K10321	QC3-0479-BD01-02
Ordinateur Lenovo	ThinkPad X200	R9118NC

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8858

CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – RECONNAISSANCE DE LA CORPORATION DES FÊTES DU 325^E DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (1691-2016)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 ET RÉSOLU :

De reconnaître la Corporation des Fêtes du 325^e de Saint-Augustin-de-Desmaures (1691-2016) pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8859

URBANISME – PROJET ÉNERGIE EST – RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF OLÉODUC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

De rejeter le projet Énergie Est sur son territoire et d'exiger du gouvernement provincial québécois, de décréter un moratoire sur tout nouveau projet d'oléoduc pour faire la lumière sur les impacts sur l'environnement et la sécurité publique;

Que dans l'éventualité où le projet se réaliserait, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

- Exige une redevance annuelle d'un million de dollars du kilomètre linéaire de toutes structures traversant son territoire, en plus des redevances déjà proposées;
- Que TransCanada PipeLines Limited s'engage solidairement avec toute personne qui pourrait se porter acquéreur ou exploitera ces structures ou en partie ces structures à dédommager la Ville de tous dommages résultant d'un bris de ces structures ou d'une partie de ces structures ou d'une fuite de liquide et à tenir la Ville indemne de toute réclamation de quelque nature que ce soit qui puisse résulter d'un tel bris.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8860

URBANISME – PIIA – 210, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT que la section centrale de la façade avant en saillie permet de mettre en relief le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les activités liées au démantèlement des véhicules ne sont pas visibles de la rue puisque la porte de garage est située à même la façade arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les activités liées au pressage des véhicules et à l'entreposage des carcasses ne sont pas visibles puisque situées en cour arrière et à une distance de ± 230 m de l'autoroute 40.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de permis visant la construction d'un bâtiment principal localisé sur les lots 3 056 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (210, rue de Rotterdam) en fonction des critères du PIIA (règlement 915-93) et en regard des plans déposés (Dominique Blais, architecte, dossier DB-14-4485 du 12 novembre 2015 sous réserve :

- Que la clôture projetée située au sud et à l'ouest de l'aire d'entreposage des matières dangereuses soit opaque à 100 %;
- Que l'amas de carcasses de véhicule n'excède pas la hauteur de la clôture ceinturant la propriété et ne soit en aucun temps visible de l'autoroute 40 ou de la rue de Rotterdam;
- Que soient plantés 3 ormes de Sibérie supplémentaire situés à même la bande gazonnée en front de l'aire de stationnement et à l'ouest de l'accès.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8861

URBANISME – 423, ROUTE 138

CONSIDÉRANT que les travaux permettent de réduire la superficie de revêtement métallique et de rythmer davantage la façade.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du permis de construction en fonction des critères du PIIA (Règlement 915-93) en regard des plans déposés (Bourassa Maillé architectes du 12 novembre 2015 dossier 1629-15) sous réserve :

- Que la couleur de la porte de garage soit identique à celle de la façade du bâtiment et que les fenêtres sur celle-ci soient similaires à celles présentes sur la devanture du bâtiment;
- Qu'aucune opération (incluant les opérations de chargement/déchargement) ne soit exécutée à l'extérieur du bâtiment;
- Qu'aucun entreposage ne soit présent en cour avant du bâtiment;
- Que l'entreposage en cour arrière ne soit pas visible de la rue et des propriétés voisines;
- Que soient aménagés des espaces gazonnés avec plantation à même l'aire de stationnement en cour avant (à proximité du bâtiment, de la limite ouest du lot et de la rue);
- Que la clôture latérale soit rehaussée à 2 m et soit opaque (couleur harmonisée avec le bâtiment);

Que soit déposé un plan d'aménagement paysager illustrant les aires de stationnement, les aires d'entreposage, les aires végétalisées et les voies de circulation des véhicules dans un délai de 30 jours suivant l'émission du permis de construction.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



AVIS DE MOTION



AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 VISANT À MODIFIER LA NORME QUANT À LA PROPORTION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SITUÉS EN ZONE RA/C-6

RETIRÉ



PROJETS DE RÈGLEMENTS



ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 VISANT À MODIFIER LA NORME QUANT À LA PROPORTION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SITUÉS EN ZONE RA/C-6

RETIRÉ



ADOPTION DES RÈGLEMENTS



RVSAD-2015-8862

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8863

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AB-13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-76

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement no REGVSAD-2015-465 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone AB-13 à même une partie de la zone RA/A-76.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)



DIVERS



RVSAD-2015-8864

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2015 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 1^{er} jour du mois de décembre 2015 à 21 h 55.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier